



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

60. Béatification. Canonisation.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

## 59. BÉNI, E. BÉNIT, TE.

Ce sont deux participes différens du verbe *Bénir*; mais ils ont deux sens différens.

*Béni, e*, se dit pour marquer la protection particuliere de Dieu sur une personne, sur une famille, sur une ville, sur un royaume ou une nation; ou pour désigner les louanges affectueuses que l'on donne à Dieu, aux hommes bienfaisants, ou même aux instruments d'un bienfait. Toutes les nations ont été *bénies* en JESUS-CHRIST. Les Princes qui ne se croient placés sur le trône que pour faire du bien à l'humanité, sont *bénis* de Dieu & des hommes. La sainte Vierge est *bénie* entre toutes les femmes.

*Bénit, te*, se dit pour marquer la bénédiction de l'Eglise, donnée par les Prêtres avec les cérémonies convenables. Du pain *bénit*, un cierge *bénit*, une chapelle *bénite*, une table *bénite*; des drapeaux *bénits*, une Abbessé *bénite*, &c.

On peut donc dire que *béni* a un sens moral & de louange; & *bénit*, un sens légal & de consécration.

Des armes *bénites* avec beaucoup d'appareil dans l'Eglise, ne sont pas toujours *bénies* du Ciel sur le champ de bataille. (B.)

## 60. BÉATIFICATION. CANONISATION.

Ce sont deux actes émanés de l'autorité pontificale, par lesquels le Pape déclare qu'une personne dont la vie a été exemplaire & accompagnée de miracles, jouit après sa mort du bonheur éternel, & détermine l'espece de culte qui peut lui être rendu.

Dans l'acte de *béatification*, le Pape ne prononce que comme personne privée, & use seulement de son autorité pour accorder à certaines personnes, à un ordre Religieux, à une communauté, le privilège de rendre au *béatifié* un culte particulier, qu'on ne peut regarder comme superstitieux ou répréhensible, dès qu'il est muni du sceau de l'autorité pontificale.

Dans l'acte de *canonisation*, le Pape parle comme Juge après un examen juridique & plusieurs solemnités, prononce *ex cathedra* sur l'état du saint, & détermine l'espece de culte qui doit lui être rendu par l'Eglise universelle.

Ainsi le décret de *béatification* est un privilège qui autorise quelques particuliers à déroger aux loix communes de l'Eglise, en pratiquant un culte qui n'est point encore autorisé par la législation générale. La bulle de *canonisation* est une loi générale, émanée de l'autorité pontificale, & qui concerne tous les fideles. (B.)

#### 61. BEAU. JOLI. (a).

\* Notre langue a plusieurs traits estimés le *beau*; tandis que l'idole à laquelle nos vices nous accusent de sacrifier sans cesse, n'a point encore trouvé de panégyristes parmi nous. La plus *jolie* nation du monde n'a presque rien dit encore sur le *joli*.

Si le *beau*, qui nous frappe & nous transporte est un des plus grands effets de la magnificence de la nature, le *joli* n'est-il pas un de ses plus doux bienfaits?

La vue de ces astres qui répandent sur nous par un cours & des regles immuables, leur brillante & féconde lumière, la voûte immense

(a) Voyez tome I, art. 77.